

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

01

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre MATHES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### **DELIBERATION 2024/04/01**

#### **OBJET : Approbation du Compte de gestion 2023 du budget Lotissement**

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le comptable public, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Le Trésorier Principal ayant arrêté les comptes de gestion des budgets pour l'exercice 2023, il convient donc de prendre la délibération suivante.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

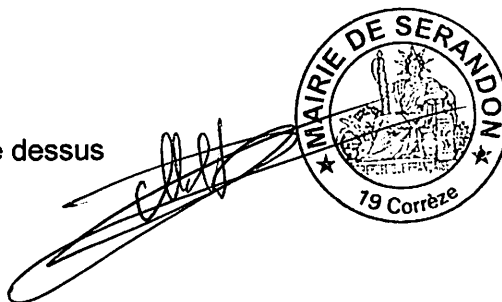
Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire,  
Pierre MATHES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SERANDON' at the top and '19 Corrèze' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the left.

## COMMUNE DE SERANDON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

02

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MATHES**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

#### **DELIBERATION 2024/04/02**

#### **OBJET : Approbation du Compte administratif 2023 – Budget Lotissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Janine ANGLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Pierre MATHES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice				8 685,36		8 685,36
<b>TOTAUX</b>				<b>8 685,36</b>		<b>8 685,36</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser				8 685,36		8 685,36
<b>TOTAUX CUMULES</b>				<b>8 685,36</b>		<b>8 685,36</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>8 685,36</b>		<b>8 685,36</b>

1° Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes opérations de l'exercice et restes à réaliser. Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes résultats reportés, résultats de clôture et résultats définitifs.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuvé à 10 voix pour.

La présidente de séance,

Janine ANGLARD

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme



N° SIRET : 21192560700056  
 Etablissement : LOTISSEMENT SERANDON  
 Budget : BUDGET ANNEXE

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**Année 2023**  
**Page n° 1**

Département : CORREZE  
 Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT  
 Date d'Edition : 08/04/2024

DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 05/04/2024 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre =0	Pour =10 Abstentions =0
Date de convocation :	29/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Janine ANGLARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Pierre MATHES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				8 685,36		8 685,36
Opérations de l'exercice						
TOTAUX				8 685,36		8 685,36
Résultats de clôture				8 685,36		8 685,36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				8 685,36		8 685,36
RESULTATS DEFINITIFS				8 685,36		8 685,36

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes Janine ANGLARD, Carole COLAS, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE  
 Mrs Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Eric GENCE, Vincent MOULIER, Didier REYMONDOUX

Cachet :



Pour expédition conforme,

La Présidente de séance

Accusé de réception en préfecture  
 019-211925607-20240405-2\_002-DE  
 Reçu le 12/04/2024

## COMMUNE DE SERANDON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

03

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre MATHES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### DELIBERATION 2024/04/03

**OBJET** : Approbation du Budget primitif exercice 2024 – Budget lotissement



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOPTE** le Budget Primitif du lotissement exercice 2024 tel que décrit dans le tableau ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	55 932,05	47 246,69
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 685,36
-	=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>55 932,05</b>	<b>55 932,05</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	47 246,69	47 246,69
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
-	=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>47 246,69</b>	<b>47 246,69</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>103 178,74</b>	<b>103 178,74</b>

Le Maire,  
Pierre MATHES



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

04

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre MATHES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### **DELIBERATION 2024/04/04**

#### **OBJET : Taux des impôts locaux 2024**

Le maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation à Sérandon est actuellement de 4%. Le produit attendu en 2024 s'élève à 9 524 €. Le taux moyen départemental de la taxe d'habitation est de 7,61 %.

L'art 151 de la Loi de Finances 2024 prévoit « *pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ainsi déterminé est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département ou, pour la ville de Paris, constatée l'année précédente au niveau national, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne.* »

Cet article de loi permet donc aux collectivités entrant dans ce cadre de pouvoir augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en dérogation des règles de lien, donc sans augmenter les taux du foncier.

La commune de Sérandon est concernée par ce dispositif et pourrait augmenter le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 4% actuellement à 4,51 %. Cette hausse générerait pour la collectivité un produit de 10 738,31 €, soit 1 214,31 € supplémentaires.

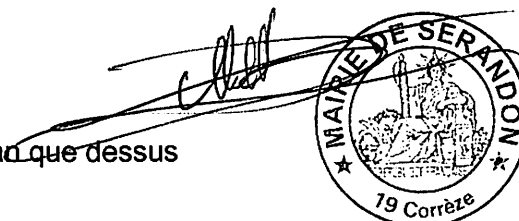
Après en avoir débattu, le conseil municipal décide en 2024 de ne pas augmenter les taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti et d'augmenter la taxe d'habitation au taux de 4,51 %.

Les taux votés pour l'année 2024 sont les suivants :

- 30.15% pour le foncier bâti ;
- 48.00% pour le foncier non bâti ;
- 4,51 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Adopté à 6 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions.

Le Maire,  
Pierre MATHES



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	765 129	30,15	110,58	800 100	241 230	30,15	241 230
Taxe foncière non bâties (TFNB)	29 248	48,00	224,42	30 300	14 544	48,00	14 544
Taxe d'habitation (TH)	229 454	4,00	53,05	238 100	9 524	4,51	10 738
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		266 512
					<b>Total</b>		<b>265 298</b>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	0,507 >>>	10 738

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)		266 512			
Taxe d'habitation (TH)		265 298	= 1,00		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	135 264			130 356	0	0	- 246 737	18 883

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
266 512		18 883		285 395

À TULLE

Le 07 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
ROLAND CABANEL

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 08/04/2024

Pour la Commune,  
Le maire





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Personnes de condition modeste 258 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 128 450 d. Logements sociaux : exo de longue durée 0  <b>Taxe foncière non bâtie</b> 1 648 <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte >>> <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations	<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi 448 090 <b>Taxe foncière non bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 5 113 c. Par la loi (autres) 61 <b>Cotisation foncière des entreprises</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes 135 264  <b>5. RÉFORMES FISCALES</b> a. TVA prév. (compensation TH) >>> b. TVA prév. (comp. CVAE) 0 c. Coefficient correcteur 0,332565 d. Taux FB commune 2020 8,80 e. Taux FB département 2020 21,35
	3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
	a. Résidences secondaires et assimilées 238 100 b. Logements vacants soumis à la THLV >>> c. Bases dégreuvées hors locaux vacants 198 d. Bases dégreuvées locaux vacants e. Bases dégreuvées majo THS	

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	44,98	112,45	1,87000	110,58
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	92,18	230,45	6,03000	224,42
Taxe d'habitation (TH)	24,45	17,86	61,13	8,08000	53,05
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	7,61
b. Taux maximum de la majo	0,507

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

<b>Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>	29,20
---	-------



## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

05

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre MATHES, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### **DELIBERATION 2024/04/05**

#### **OBJET : Approbation du Compte de gestion 2023 – Budget Principal**

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est établi par le comptable public, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le compte administratif.

Le Trésorier Principal ayant arrêté les comptes de gestion des budgets pour l'exercice 2023, il convient donc de prendre la délibération suivante.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

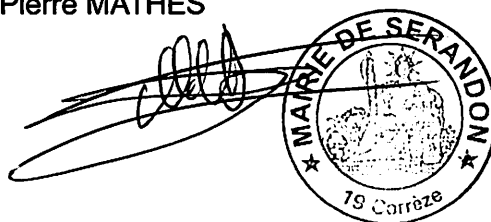
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire,  
Pierre MATHES



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

# COMMUNE DE SERANDON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

06

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MATHES**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### DELIBERATION 2024/04/06

#### **OBJET : Approbation du Compte administratif 2023 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Janine ANGLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Pierre MATHES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		397 584,96		11 070,24		408 655,20
Opérations de l'exercice	336 500,94	776 348,09	1 013 223,55	570 783,57	1 349 724,49	1 347 131,66
<b>TOTAUX</b>	<b>336 500,94</b>	<b>1 173 933,05</b>	<b>1 013 223,55</b>	<b>581 853,81</b>	<b>1 349 724,49</b>	<b>1 755 786,86</b>
Résultats de clôture		837 432,11	431 369,74			406 062,37
Restes à réaliser			245 719,73	68 294,32	245 719,73	68 294,32
<b>TOTAUX</b>	<b>336 500,94</b>	<b>1 173 933,05</b>	<b>1 258 943,28</b>	<b>650 148,13</b>	<b>1 595 444,22</b>	<b>1 824 081,18</b>
<b>RESULTATS</b>		<b>837 432,11</b>	<b>608 795,15</b>			<b>228 636,96</b>

1° Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes opérations de l'exercice et restes à réaliser. Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes résultats reportés, résultats de clôture et résultats définitifs.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approuvé à 10 voix pour

La présidente de séance,  
Janine ANGLARD

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Accusé de réception en préfecture  
019-211925607-20240405-2\_06-DE  
Reçu le 12/04/2024



N° SIRET : 21192560700015  
 Etablissement : MAIRIE DE SERANDON  
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**Année 2023**  
**Page n° 1**

Département : CORREZE  
 Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT  
 Date d'Edition : 08/04/2024

DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 05/04/2024 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre =	Pour =10 Abstentions =0
Date de convocation :	29/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Janine ANGLARD  
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Pierre MATHES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,  
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		397 584,96		11 070,24		408 655,20
Opérations de l'exercice	336 500,94	776 348,09	1 013 223,55	570 783,57	1 349 724,49	1 347 131,66
<b>TOTAUX</b>	<b>336 500,94</b>	<b>1 173 933,05</b>	<b>1 013 223,55</b>	<b>581 853,81</b>	<b>1 349 724,49</b>	<b>1 755 786,86</b>
Résultats de clôture		837 432,11	431 369,74			406 062,37
Restes à réaliser			245 719,73	68 294,32	245 719,73	68 294,32
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>336 500,94</b>	<b>1 173 933,05</b>	<b>1 258 943,28</b>	<b>650 148,13</b>	<b>1 595 444,22</b>	<b>1 824 081,18</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>837 432,11</b>	<b>608 795,15</b>			<b>228 636,96</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes Janine ANGLARD, Carole COLAS, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE  
 Mrs Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Eric GENCE, Vincent MOULIER, Didier REYMONDOUX

Cachet :



Accusé de réception en préfecture  
 019-211925607-20240405-2\_06-DE  
 Reçu le 12/04/2024

Pour expédition conforme,

La Présidente de séance



**COMMUNE DE SERANDON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**07**

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

**Le conseil municipal de la commune de SERANDON**

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MATHES**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

**DELIBERATION 2024/04/07**

**OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2023 – Budget Principal**

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

**1 - POUR MEMOIRE**

- Résultat de fonctionnement N-1 reporté .....	397 584,96 €
- Résultat d'investissement N-1 reporté .....	11 070,24 €
- Restes à réaliser dépenses .....	245 719,73 €
- Restes à réaliser recettes .....	68 294,32 €

**2 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
AU 31.12.2023**

- Solde d'exécution N .....	-442 439,74 €
- Solde d'exécution cumulé N .....	- 431 369,74 €

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2023**

- Rappel du solde des Restes à réaliser .....	- 177 425,41 €
- Rappel du solde d'exécution cumulé N .....	- 431 369,74 €

**Total : 608 795,15 €**

**3 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat N .....	397 584,96 €
- Résultat N-1 .....	439 847,15 €

**TOTAL A AFFECTER.....837 432,11 €**

**Il est proposé au conseil municipal de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

**AFFECTATION**

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(*crédit du compte 1068 sur BP 2024*).....608 795,15 €
- 2) - Affectation complémentaire en « réserves »  
(*crédit du compte 1068 sur B.P. 2024*).....228 6369,96€

**TOTAL au compte 1068 :** **608 795,15 €**

- 3) - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2024  
*ligne 002 (report à nouveau créditeur)*.....228 636,96 €

**TOTAL AFFECTE** .....**837 432,11 €**

**ADOpte PAR 11 VOIX POUR**

Le Maire,  
Pierre MATHES



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

N° SIRET : 21192560700015	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CORREZE
Etablissement : MAIRIE DE SERANDON	<b>Année 2023</b>	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	<b>Page n° 1</b>	Date d'Edition : 05/04/2024

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 05/04/2024 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =0	Pour =11
Abstentions =0	
Date de convocation :	29/03/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Janine ANGLARD  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Pierre MATHES, Maire,  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>837 432,11</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (776 348.09 - 336 500.94)	439 847,15
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	397 584,96
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>-431 369,74</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (570 783.57 - 1 013 223.55)	-442 439,98
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	11 070,24
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (68 294.32 - 245 719.73)	-177 425,41
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-608 795,15</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	608 795,15
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	228 636,96
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

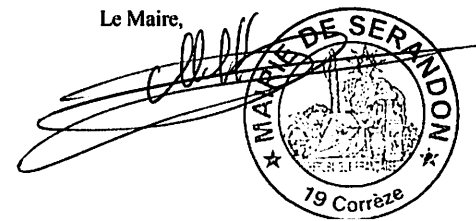
Ont signé au registre des délibérations :

Mmes Janine ANGLARD, Carole COLAS, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE  
Mrs Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Didier REYMONDOUX

Cachet :

Pour expédition conforme,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
019-211925607-20240405-2\_07-DE  
Reçu le 12/04/2024





## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	190 280,00	0,00	0,00	235 250,00	235 250,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	178 400,00	0,00	0,00	187 900,00	187 900,00
014	Atténuations de produits	4 500,00	0,00	0,00	4 550,00	4 550,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	60 670,00	0,00	0,00	73 200,00	73 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>433 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500 900,00</b>	<b>500 900,00</b>
66	Charges financières	4 452,15	0,00	0,00	4 806,44	4 806,44
67	Charges spécifiques (3)	800,00	0,00	0,00	800,00	800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>439 102,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>506 506,44</b>	<b>506 506,44</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	585 895,68		0,00	401 523,26	401 523,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 309,20		0,00	6 838,33	6 838,33
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>593 204,88</b>		<b>0,00</b>	<b>408 361,59</b>	<b>408 361,59</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 032 307,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>914 868,03</b>	<b>914 868,03</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>914 868,03</b>
--	-------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	13 350,00	0,00	0,00	15 550,00	15 550,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	137 431,07	0,00	0,00	144 431,07	144 431,07
731	Fiscalité locale	138 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
74	Dotations et participations (3)	201 741,00	0,00	0,00	203 950,00	203 950,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	142 100,00	0,00	0,00	147 000,00	147 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>634 422,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650 931,07</b>	<b>650 931,07</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>634 722,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>651 231,07</b>	<b>651 231,07</b>

042	Opérations ordre transf. entresections	0,00		0,00	35 000,00	35 000,00
043	(4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>634 722,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>686 231,07</b>	<b>686 231,07</b>
					+
<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>228 636,96</b>
					=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>914 868,03</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	19 500,77	19 500,77
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	655 000,00	125 204,13	0,00	306 629,00	431 833,13
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3)(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	725 974,25	120 515,60	0,00	288 000,00	408 515,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 381 974,25</b>	<b>245 719,73</b>	<b>0,00</b>	<b>615 129,77</b>	<b>860 849,50</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 103,06	0,00	0,00	25 705,34	25 705,34
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>24 103,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 705,34</b>	<b>25 705,34</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 406 077,31</b>	<b>245 719,73</b>	<b>0,00</b>	<b>640 835,11</b>	<b>868 554,84</b>

040	Opérations ordre transf. entresections	0,00		0,00	35 000,00	35 000,00
041	(7) Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 406 077,31</b>	<b>245 719,73</b>	<b>0,00</b>	<b>675 835,11</b>	<b>921 554,84</b>
					+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>431 369,74</b>
					=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>1 352 924,58</b>



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	372 176,00	64 179,36	0,00	90 423,52	154 602,88
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>372 176,00</b>	<b>64 179,36</b>	<b>0,00</b>	<b>90 423,52</b>	<b>154 602,88</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	47 765,79	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	327 989,40	0,00	0,00	608 795,15	608 795,15
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	4 114,96	0,00	0,00	4 114,96
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	2 200,00	2 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	44 850,00	44 850,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>375 755,19</b>	<b>4 114,96</b>	<b>0,00</b>	<b>785 845,15</b>	<b>789 960,11</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>747 931,19</b>	<b>68 294,32</b>	<b>0,00</b>	<b>876 268,67</b>	<b>944 562,99</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	585 895,68		0,00	401 523,26	401 523,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 309,20		0,00	6 838,33	6 838,33
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>593 204,88</b>		<b>0,00</b>	<b>408 361,59</b>	<b>408 361,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 341 136,07</b>	<b>68 294,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 284 630,26</b>	<b>1 352 924,58</b>
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>1 352 924,58</b>

Le Maire,  
Pierre MATHES




Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
 Accusé de réception en préfecture  
 019-211925607-20240405-2\_08-DE  
 Reçu le 12/04/2024

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

09

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MATHES**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### **DELIBERATION 2024/04/09**

#### **OBJET : Vente parcelle du lotissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de M. Romain MARCHAND et de Mme Johana PARTAUD pour l'acquisition de la parcelle N° 8 du lotissement de la commune, cadastrée ZT 172 d'une superficie 1 260 m<sup>2</sup>.

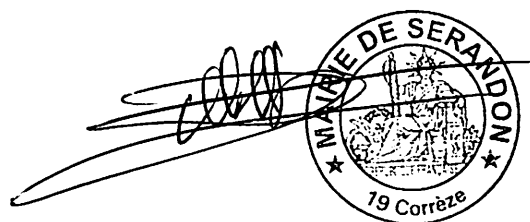
Le prix de vente de la parcelle viabilisée est établi à 6,00 €/m<sup>2</sup>, soit 7 560 €.

Les frais afférents à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour :

- Autorise la cession de la parcelle N° 8, cadastrée ZT 172 pour une superficie de 1 260 m<sup>2</sup> au prix de 6,00 € le m<sup>2</sup>, soit 7 560 € la parcelle, à M. Romain MARCHAND et Mme Johanna PARTAUD ;
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération de vente.

Le Maire,  
Pierre MATHES



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Publié le : 09/04/2024

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

10

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

**Le conseil municipal de la commune de SERANDON**

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MATHES**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### **DELIBERATION 2024/04/10**

#### **OBJET : Vente parcelle ZD37 au Verdier**

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. Max MEYDIEU pour l'acquisition d'une portion de parcelle située en limite de sa propriété au Verdier lui permettant de disposer d'un passage au pignon de sa maison et de clôturer sa propriété en longeant la voie communale.

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZD37 pour une superficie de 133 m<sup>2</sup>.

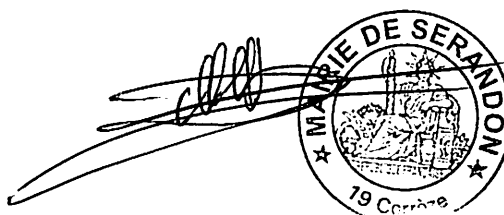
Le prix de vente de la parcelle a été estimé par les services de la SAFER à 800 €/hectare.

Les frais afférents à cette opération, notamment la division cadastrale, sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour :

- Autorise la cession de la parcelle ZD37 pour une superficie de 133 m<sup>2</sup> au prix de quinze euros (15 €) à M. Max MEYDIEU ;
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération de vente.

Le Maire,  
Pierre MATHES



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Publié le : 09/04/2024

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

11

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

**Le conseil municipal de la commune de SERANDON**

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MATHES**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### **DELIBERATION 2024/04/11**

#### **OBJET : Aide financière pour un voyage scolaire en Ardèche**

Le collège de Neuvic sollicite une aide financière pour le financement d'un voyage scolaire en Ardèche du 25 au 28 juin 2024 pour les élèves de 4<sup>e</sup>, dans le cadre du projet d'établissement, qui affirme la nécessité de l'ouverture culturelle et de l'ouverture sur l'extérieur.

Les buts de ce séjour sont multiples : développement des compétences sociales, de l'autonomie et de l'initiative, création de liens différents et plus forts entre élèves ainsi qu'entre élèves et enseignants, découverte d'une autre région, de milieux naturels, du patrimoine historique et pratique d'activités sportives.

Afin de réduire le coût du séjour, des actions sont menées par les élèves dans le cadre du foyer socio-éducatif.

La participation financière des familles, après déduction d'une aide apportée par le foyer socio-éducatif du collège, s'élève actuellement à 330 €.

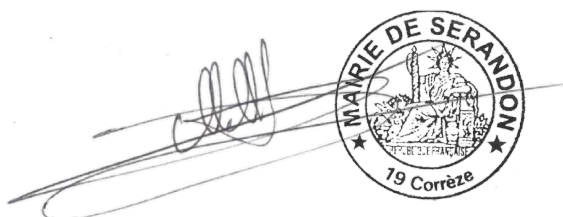
Quatre enfants de la commune sont concernés par ce voyage.

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une aide de 60,00 € à chacune des familles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire,  
Pierre MATHES

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SERANDON' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '19 Corrèze' at the bottom. There are two stars on either side of the central text.

## COMMUNE DE SERANDON

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

12

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 05 avril à 20h00

Le conseil municipal de la commune de SERANDON

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

A la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Pierre MATHES**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENCE, Pierre MATHES, Vincent MOULIER, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE.

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Florence SERVE.

### **DELIBERATION 2024/04/12**

#### **OBJET : Adhésion à l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)**

L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalité, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le classement en zone de montagne de la commune,

Vu le courrier et l'appel de cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver des solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique ;

Après en avoir délibéré à 7 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions,

Article 1 : DECIDE d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne ;

Article 2 : DECIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune ;

Article 3 : DIT que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 144,29 euros ;

Article 4 : AUTORISE le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,  
Pierre MATHES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Publié le 09/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
019-211925607-20240405-002\_012-DE  
Reçu le 10/04/2024

